

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 34 (1972)
Heft: 1

Rubrik: De tout un peu

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les sièges sanitaires Grammer pour conducteurs de tracteurs agricoles ont subi avec succès les tests des instituts étrangers suivants: Station d'essais de la Société allemande d'agriculture, Institut allemand Max Planck pour le travail agricole, Station royale suédoise d'essai de machines, Institut fédéral autrichien de machinisme agricole, Institut royal anglais de génie rural.

Les sièges Grammer ne demandent aucune espèce d'entretien. Leur revêtement, qui finit par s'user au bout d'un certain nombre d'années, peut être remplacé facilement et à un prix raisonnable.

Représentation générale pour la Suisse: Landmaschinen-Bedarf (fournitures pour machines agricoles), 8953 Dietikon ZH.

de celles indiquées sur les demandes de remboursement reçues les années précédentes. L'agriculteur qui, par nonchalance ou pour tout autre motif, n'envoie pas maintenant la formule imprimée en question, devrait donc en subir les conséquences au moment où les carburants seraient rationnés...!

ASETA

N.B.: Comme on le sait, les exploitations forestières proprement dites doivent envoyer leur demande de remboursement directement à la Direction générale des douanes, à 3003 Berne.

Communications de l'ASETA

Expiration du délai: 15 février 1972

Remboursement de droits de douane acquittés sur des carburants

Nous rendons les agriculteurs attentifs au fait que le délai fixé pour l'envoi de la demande de remboursement de taxes douanières perçues sur des carburants consommés en 1971 expire le 15 février 1972. Cette demande, dûment remplie, doit donc être adressée à temps à l'office communal compétent de la culture des champs. Ceux qui n'ont pas reçu la formule imprimée peuvent l'obtenir auprès de l'office susdit.

Il est de l'intérêt de chaque agriculteur d'envoyer cette demande de remboursement puisque la surtaxe douanière payée pour le financement des routes nationales passera de 15 à 20 centimes par litre en 1972. Mais il y a encore une autre raison. Il est en effet toujours possible, en cas de grandes difficultés d'approvisionnement et d'une grave diminution des stocks, qu'on en arrive au rationnement des carburants. En pareil cas, il faudrait très probablement s'attendre à ce que les quantités de carburant attribuées correspondent à la moyenne

De tout un peu

Tracteur norvégien à propulsion hydraulique

Il y a des années que certains équipements de matériels agricoles sont actionnés par l'énergie hydraulique. Des tracteurs à transmission hydrostatique ont été aussi réalisés récemment, la plupart en tant que prototypes.

Dans cet ordre d'idées, signalons le nouveau prototype de tracteur agricole à propulsion hydraulique construit par une firme norvégienne. Sur cette machine, l'huile hydraulique est mise sous pression grâce à un moteur à essence de motofaucheuse et à une pompe. La pression de l'huile est répartie de façon régulière sur les quatre roues du tracteur. Chaque roue comporte un petit moteur hydraulique.

Un pareil système de transmission de la force motrice permet de supprimer la boîte de vitesses et les engrenages du pont arrière puisque les quatre moteurs hydrauliques des roues fonctionnent de manière continue et avec leur pleine efficacité même aux très faibles allures.

Le tracteur en question à propulsion hydraulique possède des caractéristiques si intéressantes que son constructeur s'est vu décerner une médaille d'or à une exposition d'inventeurs de New-York. Cette machine sera prochainement exhibée à l'ex-

position d'inventeurs qui va se tenir à Bruxelles et fera l'objet de démonstrations.

Il est intéressant de relever que la garde au sol et l'empattement du nouveau tracteur norvégien à transmission hydrostatique peuvent être modifiés instantanément et facilement à volonté durant la

marche. De sorte que le conducteur de ce véhicule a la possibilité, d'une part, de l'adapter constamment au relief particulier du terrain, d'autre part, de changer la répartition des poids selon les besoins. Lors de ces modifications, le tracteur reste toujours dans sa position normale.

Publication No 3 de l'ASETA

Entretien des véhicules automobiles agricoles à moteur Diesel ou à benzine

par MM. W. Bühler et J.J. Romang, moniteurs de cours.

Format 14,8 x 21,0 cm, 44 pages et plus de 40 illustrations

Prix fr. 3.—

Pour l'obtenir, il suffit de verser le montant susmentionné au compte de chèques postaux 80 - 32608 (Zurich) de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture — ASETA, Brougg et d'inscrire simplement «Publication No 3» au verso du coupon (partie de droite du bulletin de versement vert).



Sociétaires! Assistez nombreux aux manifestations de votre section!